



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Journalistes

Question écrite n° 50126

Texte de la question

M. Pierre-Remy Houssin attire l'attention de M. le ministre de la culture sur le délai de validité de la carte de presse. En effet, le délai de possession de la carte de presse est limité à deux ans pour les journalistes qui ont perdu leur emploi. Eu égard à la conjoncture actuelle et aux difficultés de reclassement que connaissent de nombreux journalistes, il lui demande s'il envisage de prolonger ce délai d'au moins un an.

Données clés

Auteur : [M. Houssin Pierre-Rémy](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50126

Rubrique : Presse

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 1997, page 1593